

UNIVALOM

Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07



Nous donnons de la valeur à vos déchets !

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 13
Votants :
Procuration 2
Date de la convocation :
20 juin 2019

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

SEANCE DU 27 juin 2019

Délibération 2019-14

OBJET : Adhésion SICTIAM

Le 27 juin 2019 à 10h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Madame Christine SYLVESTRE

Procurations :

Monsieur Roland RAIBAUDI représenté par Monsieur Daniel LEBLAY
Monsieur Guy LOPINTO représenté par Monsieur Bernard ALFONSI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20190627-2019-14-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le SICTIAM compte, à ce jour, plus de 400 Communes et établissements publics répartis dans les Alpes-Maritimes principalement mais aussi dans le Var, les Bouches-du-Rhône, le Gard, les Alpes-de-Haute-Provence, le Vaucluse et les Hautes-Alpes.

Sur le plan financier, l'adhésion d'UNIVALOM au SICTIAM comporte différentes modalités précisées par les statuts :

- une contribution aux frais d'administration générale recouvrée dans le cadre du budget de la Collectivité.
- la mise en œuvre de plans de services à la demande, comportant la description détaillée de la prestation attendue et les éléments de participation financière associés.

La cotisation statutaire due par UNIVALOM pour les frais généraux du SICTIAM sera versée directement par les services de la DGFIP.

Pour l'année 2019, le coût de l'adhésion est fixé à 3 500,00 euros annuels.

Si UNIVALOM souhaite confier d'autres services au SICTIAM, l'adhésion sera dès lors revalorisée en fonction des services et des compétences additionnelles.

Par ailleurs, les statuts du SICTIAM prévoient en leur article 8 que « chaque collectivité ou établissement public adhérent au syndicat est représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant élus par l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou établissement public ».

Il est ainsi proposé au Comité Syndical :

- D'APPROUVER l'adhésion du Syndicat UNIVALOM au SICTIAM,
- D'APPROUVER les statuts du SICTIAM, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- DE DESIGNER Madame BALDEN en qualité de délégué titulaire, et Madame ROBORY DEVAYE en qualité de délégué suppléant appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM,
- DE MANDATER Madame La Présidente pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion du Syndicat UNIVALOM au SICTIAM,
- APPROUVE les statuts du SICTIAM, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- DESIGNER Madame BALDEN en qualité de délégué titulaire, et Madame ROBORY DEVAYE en qualité de délégué suppléant appelés à siéger au Comité Syndical du SICTIAM,
- MANDATE Madame La Présidente pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

